

Les faits :

Depuis 2017, l'Agence Régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté a enregistré 5 signalements en structure médico-sociale pour intoxication. Tous étaient évitables. Dans ces structures où la fragilité des personnes accueillies nécessite des précautions particulières, un groupe de travail pluridisciplinaire a identifié les principaux gestes à connaître.

Comment les ingestions ont-elles été possibles ?

- Utilisation de produits dangereux non adéquats par rapport à l'usage attendu (ex : pastilles de chlore)
- Utilisation de produits moussants sans danger intrinsèque (shampoings, gels douche)
- Accessibilité aisée au produit toxique pour les résidents
- Absence de sensibilisation/acclimatation aux produits dangereux des soignants
- Méconnaissance des protocoles d'utilisation
- Absence de connaissance des gestes de premiers secours

Quels effets ?

En fonction des toxiques et de leur agressivité (chimique, thermique, ...), différents effets ont été observés, ils ne sont ni cumulatifs ni systématiques. Savoir les reconnaître est capital car ils sont tous susceptibles de dégrader le tableau clinique d'une personne vulnérable :

Vomissements, diarrhées, douleurs thoraciques ou abdominales, dyspnée, kératite (par projection oculaire), irritations cutanées,...

et aussi détresse respiratoire, perforation digestive,...

Dans 3 situations, ils ont conduit au décès de la personne.

Le risque d'intoxication en structure médico-sociale : l'éviter et savoir le gérer quand il survient

Éléments méthodologiques partagés

Prévenir pour éviter le risque d'empoisonnement :

- ➊ Prendre conscience que les produits moussants usuels (shampoings, gels douche) sont des produits potentiellement dangereux lorsqu'ils sont ingérés.
- ➋ En lien avec la Direction, réinterroger la politique d'achats par rapport à l'usage de produits toxiques, dangereux, dont l'usage n'est pas nécessaire en structure médico-sociale (identification des produits, analyse de la composition, pertinence de l'usage* pour privilégier les solutions les moins dangereuses), limiter l'usage des produits tensioactifs et proscrire l'usage des pastilles de chlore.
- ➌ Maximiser la sécurité en limitant l'accès à ces produits (y compris à domicile) : en hauteur, en local fermé, ...
- ➍ Définir des modes opératoires concernant l'utilisation et la conservation de ces produits et la surveillance en cas d'exposition.

Réagir vite, réagir juste :

- ➎ Si détresse vitale, composer le 15. Consulter le centre antipoison dans les meilleurs délais : [03 83 22 50 50](tel:0383225050).
- ➏ Eviter de faire boire, manger, vomir (possible risque d'aggravation), sauf avis contraire du centre antipoison.
- ➐ En cas de projection oculaire : laver rapidement et abondamment à l'eau.
- ➑ En cas de projection cutanée : laver rapidement et abondamment à l'eau.
- ➒ Assurer une surveillance de la personne concernée (transmissions, passages réguliers). Evaluer la pertinence de l'hospitalisation pour une délocalisation de la surveillance si besoin. Mettre en œuvre les protocoles d'urgence à disposition le cas échéant.
- ➓ En lien avec les équipes managériales, proposer un soutien au personnel concerné et à l'entourage.



Equipe Régionale d'Appui à la Gestion des Événements Indésirables

* Le CPIAS de Bourgogne-Franche-Comté reste à votre disposition pour ce type d'analyse

